

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

3 juillet 2020

Date d'affichage :

17 juillet 2020

**Nombre de conseillers
en exercice :**

27

N° : 3

Objet de la délibération :

Désignation du
représentant au sein de
l'Agence d'Urbanisme
Besançon centre Franche-
Comté :

Résultat du vote

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juillet

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

Procurations : Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER
Martine COMPANT à Anne BHIR
Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD
Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'après le renouvellement général des conseillers municipaux, chaque Conseil Municipal doit désigner un représentant appelé à siéger dans le comité du syndicat de l'AUDAB Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté.

M. Pascal Routhier présente sa candidature pour représenter la commune au sein de l'AUDAB.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés acceptent la candidature de M. Pascal Routhier pour représenter la commune au sein de l'AUDAB.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

